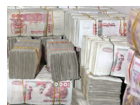


Danger sur les caisses de l'Etat



Que restera-t-il dans les caisses dans quatre ans? Personne, même pas le gouvernement qui gère l'argent de l'Etat n'est en mesure de répondre à la question.

Le gouvernement prend des risques énormes en augmentant, de manière improvisée, les salaires et les indemnités des employés et en mettant en place des dispositifs d'aides financières au profit des jeunes sans se soucier des répercussions sur le Trésor public.

Le ministre des Finances, M.Karim Djoudi, tire la sonnette d'alarme sans pour autant remettre en cause les choix de l'Exécutif. En marge d'une séance de questions orales, tenue jeudi, au Conseil de la nation, ce dernier fait un aveu grave: «Dans nos projections, à moyen terme, le budget de l'Algérie est soutenable jusqu'en 2014/2015», a déclaré M.Karim Djoudi. Les projections du gouvernement se basent donc sur quatre ans; l'Exécutif gère le budget de l'Etat comme on gère un budget de famille mettant en danger les ressources financières du pays. La paix sociale coûte très cher au pouvoir et coûtera beaucoup plus cher au pays en 2016 puisque ce n'est surtout pas l'augmentation de la fiscalité non pétrolière de plus de 20%, ces dernières années, qui permettra d'atténuer l'impact sur le budget de fonctionnement. Et ce n'est pas dans les trois prochaines années que l'économie algérienne rattrapera un retard de développement de plusieurs décennies, comme le prétend Djoudi en affirmant que «aujourd'hui, l'important pour nous, c'est de faire que la ressource publique soit un levier de la croissance économique, de la création d'emplois et pour un plus grand équilibre sur les finances». Pour la première fois depuis plusieurs années, le budget de fonctionnement dépasse de loin celui de l'équipement. Le projet de loi de finances complémentaire pour l'année 2011 prévoit une augmentation de 25% de la dépense publique qui va passer de 6618 milliards (mds) de DA à 8275 mds de Da. Le ministre explique cette augmentation par le besoin d'accompagner en autorisations de programme et de crédits de paiement les décisions prises par le Conseil des ministres en février dernier pour préserver le pouvoir d'achat des citoyens, répondre à la demande particulière d'emplois de la jeunesse et promouvoir davantage le développement de l'outil économique productif. Cette augmentation a été également rendue nécessaire, a-t-il poursuivi, par «le besoin d'accompagner les décisions prises par le Conseil des ministres en février au bénéfice des jeunes pour favoriser la création d'emplois, soutenir en termes de bonification des taux d'intérêts des crédits accordés dans le cadre de l'aide à l'accès au logement, faciliter l'accès au financement et à la diversification des sources de financement».

Ces dépenses comprennent 400 mds de DA pour les régimes indemnitaires des fonctionnaires, y compris leurs rappels, et 178 mds de DA de subventions supplémentaires pour la stabilisation des prix du blé, de l'huile, du lait et du sucre, portant ainsi cette subvention de 93 mds de DA à 271 mds de DA pour l'année 2011. La LFC 2011 prévoit aussi 139 mds de DA pour l'élargissement du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes, l'augmentation du programme de travaux à haute intensité de main d'oeuvre (Tup-imo), ainsi que l'augmentation du quota annuel de projets de micro-investissements et les nouveaux

avantages qui leur sont accordés.

Pour le logement, le texte approuvé prévoit également des compléments de crédits de 897 mds de DA d'autorisations de programme pour la prise en charge des décisions liées à la politique publique de logement, dont le relèvement à la hausse du programme quinquennal de construction de logements sociaux qui passe de 800.000 à un million d'unités, dont 410.000 logements seront lancés à l'avance par rapport au programme global.

Le ministre a souligné, en outre, les principales dispositions fiscales et législatives prévues par la loi de finances complémentaire 2011 dont le relèvement du seuil pour l'éligibilité au régime de l'impôt forfaitaire unique (IFU) de 5 à 10 millions de DA et l'institution d'une imposition proportionnelle unique de 25% des revenus annuels des professions libérales et des petites entreprises, dont le chiffre d'affaires est compris entre 10 et 30 millions de DA.

Le grand argentier du pays a fait remarquer, dans ce contexte, que la LFC 2011 s'articule autour d'un certain nombre d'éléments de cadrage macroéconomiques contenus dans la loi de finances pour 2011.

Selon le ministre, la LFC 2011 s'est ainsi basée sur un prix de référence fiscal du baril de pétrole à 37 dollars (USD), et prévoit une croissance économique à 3,9% et celle hors hydrocarbures à 6% avec une inflation à 4%», a-t-il soutenu.

[L'EXPRESSION](#)